

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 27 juin 2018, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance relative à l'autorisation de la garde d'animaux de la ferme dans le cadre de la réalisation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (11)

Cette ordonnance est adoptée en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060).

Ordonnance modifiant l'Ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu (numéro 1) (1-1)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), met à jour la procédure à suivre lorsqu'une évaluation de l'intérêt patrimonial est requise en vertu de l'article 12.2 de ce règlement.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour. Elles sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 3 juillet 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat